

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Briefe

Brief von Joseph von Laßberg an Louise Maximiliane Caroline Emanuele of Albany, 26.09.1802-28.03.1804

**Laßberg, Joseph von
Helmsdorf, 26.09.1802-28.03.1804**

K 2911,70,1

[urn:nbn:de:bsz:31-367256](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-367256)

À Madame la Comtesse d'Albanije,
née Comtesse de Stollberg.
à Florence.

Dated: Helmstedt le 26 Sept. 1802.

Il y a peut-être quelque chose au monde, qui peut agiter
aux sentiments de d'amour et de reconnaissance,
que j'ai vu pour la fois à un bon Oncle de Malheur,
à l'égard sans doute l'occasion précieuse qu'il me pro-
cure, d'offrir un fort faible signe de reconnaissance,
à une Dame, qui a daigné depuis tant d'années
de veiller notre famille de ~~si~~ si bonne et de
bienveillance.

Je tiens la part, en par la lecture de votre gracieuse
lettre, j'ai acquis la permission de vous remercier mes
faibles services, entre les plus heureux de ma vie &
je m'imagine Madame: de vous donner quelque chose, & à pour même
ment les éclaircissements, dont vous pourriez avoir
besoin, à l'égard de l'état où se trouvent dans ce
moment les affaires de M^{re} le B^{on} de Wächter.

Le B^{on} de Wächter, ayant été déchargé de sa charge de
d'envoyer extraordinaire de S. M. l'Empereur, il y a
à l'égard, ^{est} déchargé par le sujet de S. M. l'Empereur
à l'égard, par rapport à des possessions territoriales
qu'il possède à dans la juridiction du grand Bailliage
de Helmstedt, et ne peut plus s'occuper dans sa
lettre de famille, de ce à la quelle, il a eu jusqu'à pré-
sent toutes les démarches de ses parents.

Vous avez sans doute connaissance d'une somme de 40.000^{fr}
que son oncle Catharine de Malheur avait sur lui;
après bien des démarches et frais, je suis parvenu, à faire
insérer cette dette sur le livre des Hypothèques et je fus
assez heureux d'être le premier qui a obtenu la satisfaction
sur les fonds territoriaux de M^{re} de Wächter, après moi
il y a un M^{re} le B^{on} de Grosslag de Malheur & avec une
satisfaction de 6000 flor: et une certaine M^{re} la Comtesse de Orléans,
qui résidait dans un des Opéra de Lünebourg avec une autre
de 52^{fr} qui ont obtenu la satisfaction au mois d'Octobre
de l'année passée. Mais un arrangement particulier entre la
Terrière et ses débiteurs étant en lieu depuis, les saisies
qu'elle avait fait mettre sur ses possessions, a été brisée &
quoique M^{re} de Wächter soit créancier de cette dette, je n'ai pas espéré,
qu'il ait été possible d'obtenir satisfaction sur ses terres.

Par le même instrument que du ~~la~~ des fonds en terre de
Baron, excedant la somme de 10.000 Louis, je vois
la probabilité de mettre ma Retention. Madame !
à l'abri de tout danger, de vous ne perdre pas ce
Tiers à faire passer votre fructu sur la partie des
Tiers, qui sont en ce qui est en votre possession.

Il s'agit trop évidemment par. 10. 11. 12. si je voulais vous
alléguer toutes les lois de la Monarchie catholique,
qui s'y trouveraient à l'égard de vous dans cette affaire
et une lettre de recommandation au Comte, je me borne à vous
donner à vous dire :

1. que vous devez faire présenter Requête à la Cour des Appels
judiciaires de l'autorité antérieure, dans laquelle vous
demanderez que le grand Bailliage de Rottembourg
soit autorisé de vérifier la liquidité de votre Re-
tention et de procéder en suite à la transcription d'icelle
sur les Brugges territoriales de votre Debiteur.

2. Quand le Tribunal aura ordonné le gd. Bailliage de Rottembourg
pour le sursis, et si ce n'est qu'il ne fait toujours sans délai
ni difficulté, si le d. d'assigné ne le trouve pas devoir
quelque chose à une fin d'Etat si vous devez ou
présenter vous-même, ou faire présenter par quelqu'un
nommé de votre satisfaction et accompagné d'un Avocat
de la Requête de l'autorité antérieure les Titres originaux
de votre Retention, qui seront mis sous les yeux du
Bailliage, ou de son Avocat, et sous ceux d'un homme de
bien, plaqué au dit Bailliage par le grand Bailliage.

3. ~~Après~~ ~~le~~ ~~dit~~ ~~tribunal~~ ~~de~~ ~~vous~~ ~~avoir~~ ~~dit~~ ~~sur~~ ~~le~~ ~~champ~~ ~~de~~
la liquidité de ces Titres et de vous en sursis au la-
registrement de la Dette sur les biens de votre Debiteur.

3. La transcription faite, restes et tenu, d'institer,
dans le terme de 15 jours, contre le Debiteur l'action justifi-
catoire au Tribunal provincial et
d'implorer l'execution de la dette de liquidité l'acte
par le gd. Bailliage de Rottembourg en votre faveur.
L'execution étant néanmoins, vous ou votre chargé
d'affaires se transporteront sur les lieux avec un
bon de laide et feront mettre de suite par les
gd. Bailliage de Rottembourg sur tout le mobilier
et immeubles et les Paroisses territoriales de M.
de Wächter.

4. Après toutes les démarches vous pourriez contracter
à amiablement avec M. de W. sur les Termes, dans
les quels le Comte vous en fait avis de votre
partie d'institer - si vous ne pouvez venir

a tout, vs. demandez que ces Termes soient réglés
par le gd. Electeur de Saxe et de M. de W. ne
suyent pas strictement ce ^{qui} lui sera imposé
à cet égard ~~de~~ ^{vous} pourriez à la suite de sa terre. ^{sur} q. le gd. Electeur & votre instance

Voilà Madame! le chemin que je vois être et devoir
vs. indiquer, comme le plus court et le plus ~~bon~~ ^{bon} fait
sur, par le Procès-verbal de vs. fonds. Comme j'ai
bien d'espérer que mon oncle pourra et les enfants de
son oncle seront remboursés de M. de W. avant la
fin de cette année, j'en vs. présenter mes très humbles
prière ~~de~~ ^{de} ~~vous~~ ^{vous} ~~présenter~~ ^{présenter} en cette affaire si vs. jugez
apropos de me honorer de cette confiance. Quand à la
somme de 20.000. ^{francs} que vs. proposez à celui qui vs. fera payer
de M. de W. je prends la liberté de vs. supplier très humble-
ment, qu'il n'en soit plus question; les Taxes pour
les avocats étant réglés d'une manière très équitable
dans la monarchie autrichienne, ^{etc.} Il ne vs. coûtera
pas plus profitable une affaire de 100.000. ^{francs} qu'une de
20.000. ^{francs} Je me jugerais heureux d'être utile à
une Dame, à laquelle la plus respectable de nos
Parentes devrait uniquement sa fortune.

J'attends ^{de} vs. brèves ultérieures, si je dois vs. servir des
Klein, ou vers, que je ferais expédier dans les formes
prescrites à un Bureau autrichien et pour les quels
j'ai déjà pris de donner ordre à mon avocat
de vs. fournir à Strasbourg ou Brisingen, par être honorés
de votre signature. Veuillez bien Madame! réfléchir
sur la voie la plus sûre, par la quelle vs. pourriez
faire arriver vs. Titres originaux en Allemagne;
car cette condition est irrévocablement établie par les
lois autrichiennes et ils doivent être présents, non en copies
conformes, mais en original devant le gd. Bailliage de
Strasbourg. Si ~~vous~~ ^{vous} les apportez vs. même, il
faudra demander à la Cour des appels que le jour de la
procédure soit fixé à un Terme, dans lequel vs. pourriez
faire le voyage d'Allemagne, de qui laquelle ne pourriez
pas s'écarter votre affaire; mais si vs. jugez apropos
de traiter votre affaire vs. même, je vs. demande la per-
mission de vs. en présenter une copie ma maison de
Strasbourg, par laquelle de ce la façon que est tel agissement fût en la de de l'instance.

Comme le duc de Wurtemberg a voulu intervenir
contre le Sr. de M. par ses lettres de croix, qui il n'a pas eu
sides; son oncle le duc de Wurtemberg qui est ^{franc} conseiller ^{de mes}
au g. Bailliage de Rottenbourg en on aurait sans doute
pouvé tenir saie.

M. de M. est depuis deux ans a Paris, on il tient traiton,
on le croit chargé et payé par les Etats du Pais de
Wurtemberg; mais cette Pussante ne se fiait pas a
la dépense qu'il fait, le fait est, qu'il a traité
jusqu'a présent pour les finances immediates d'
Allemagne, en particulier pour ceux de la Souabe, par
detourner le Ministre francais de la declaration; mais
les soupçons publiés se sont appris avec quel
succès.

Je ne crois pas que le Prince Charles de Hesse pourrait se
être de quelque utilité; après le Tribunal, devant le
quel vous allez contre M. de M. doit se tenir; mais s'il
fait caution par M. de Hesse, il paraît juste, qu'il
supplée les conditions que vous ne pouvez sur lui. Vous
chacun: ces peut être plus ~~difficile~~ dans le cas, de s'y
contrevenir, quand a moi; quoiqu'il ait été
certain de la franchise de son compte et qu'il se trouve
au dessus de ses dettes et n'ai pas jugé appropris
de le réclamer pour cela.

Il vient tantôt qu'il m'a été possible à la hâte, satisfait par quel moyen
avec demandes gracieuses dont je suis bien ravi
m' honorer, et mon vœu plus a souhaiter, que ^{de vous} mettre
en état de juger de l'extrême satisfaction, que j'ai
ressentie a présent de donner cette faible marque d'un
insouciant respectueux des vôtres. Veuillez
pardonner la longueur d'une lettre, qui n'est excusable
que par son titre de lettre d'affaires. Regnez les
surtout de Roquet et d'Estime avec les quels
je suis l'honneur d'être

Madame

Notre très humble,
très obligant et
très dévoué
franc

Salbourg
D. B.